

# Carte Musique Jeune mode d'emploi

La Carte Musique Jeunes à 25 euros est enfin prête. Elle fera ses premiers pas dès ce jeudi 28 octobre. Le [décret](#) instaurant ce nouveau dispositif, censé promouvoir l'offre légale de contenus numériques en direction des jeunes consommateurs, et faire reculer le téléchargement illégal, est paru le 25 octobre, nous signale [L'Espresso.fr](http://L'Espresso.fr).

Destinée aux mélomanes de 12 à 25 ans, cette Carte Musique Jeunes, voulue par le ministère de la Culture et de la Communications, et l'une des rares propositions retenue du [rapport Zelnik](#), permettra à un internaute de télécharger des morceaux de musique sur des sites partenaires de l'opération pour une valeur totale de 50 euros. La différence de 25 euros sera ainsi financée par des aides publiques.

Ce dispositif devrait s'étendre sur une période de deux ans, avec une limite d'une Carte Musique Jeunes par an et par personne. L'Etat prévoit de déboursier 25 millions par an pour financer cette offre dans la limite d'un million de cartes par an.

Elle sera disponible sur des sites Web partenaires et sera signalée sur ces portails par un logo spécial. En se rendant sur un de ces sites, les jeunes internautes intéressés recevront ainsi à leur demande un code par e-mail, qui leur permettra d'acheter des tickets d'une valeur de 5 euros chacun (le consommateur ne devra alors déboursier que 2,50 euros par ticket) pour télécharger des titres de musique.

Chaque plate-forme partenaire de la Carte Musique Jeunes ne pourra recevoir une subvention de l'Etat dépassant les 5 millions d'euros. Une mesure mise en place pour éviter que le service iTunes d'Apple ne soit le seul à bénéficier de ce nouvel outil anti-piratage.